développement culturel

bulletin d'information du Service des études et recherches du ministère des Affaires culturelles, 2 rue Montpensier, Paris 1er. - Téléphone : 231.05.41

n° 11 novembre - décembre 1971

DOSSIER

Le budget du ministère des Affaires culturelles depuis 1960

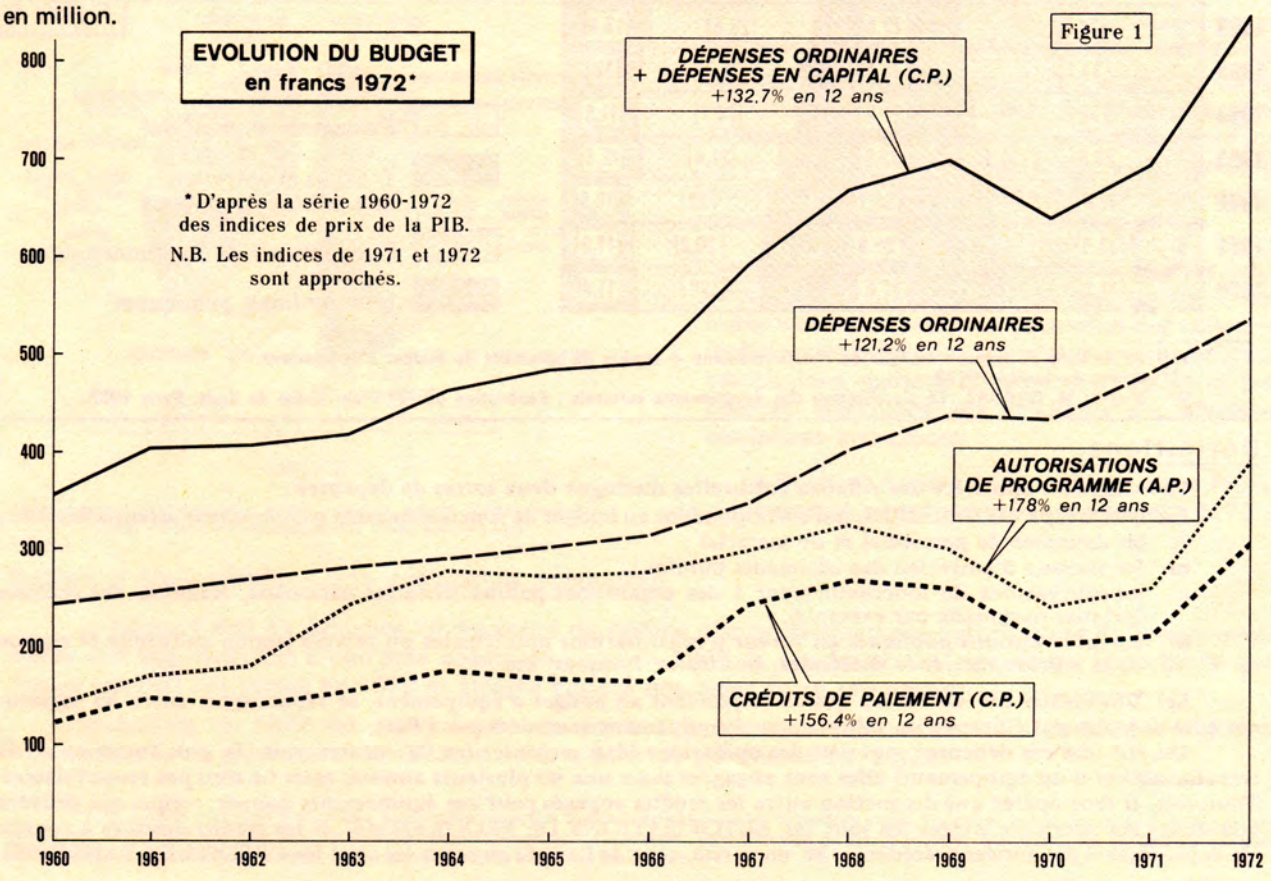
Le budget du ministère des Affaires culturelles : 0,46 % du budget de l'Etat en 1972.

Avec un pourcentage de 0,46 % du budget de l'Etat, le projet de budget du ministère des Affaires culturelles pour 1972 est le plus élevé qu'il ait connu. En effet, au cours des onze dernières années, ce pourcentage a varié entre deux limites, la plus basse se situant en 1966 avec 0,35 %, la plus haute en 1968 avec 0,43 % du budget de l'Etat.

Ramené en francs constants 1972, ce qui permet des comparaisons significatives (cf. figure 1), le budget des Affaires culturelles accuse, surtout depuis 1966, une nette tendance à la hausse avec toutefois une retombée en 1970 et 1971.

De 1960 à 1966, le budget des Affaires culturelles a suivi la croissance du budget national. De 1966 à 1969, sa croissance a été plus rapide. En 1970, il rejoint la tendance du budget général pour décoller à nouveau en 1971.

Figure 1



Evolution en francs courants du budget des Affaires culturelles.

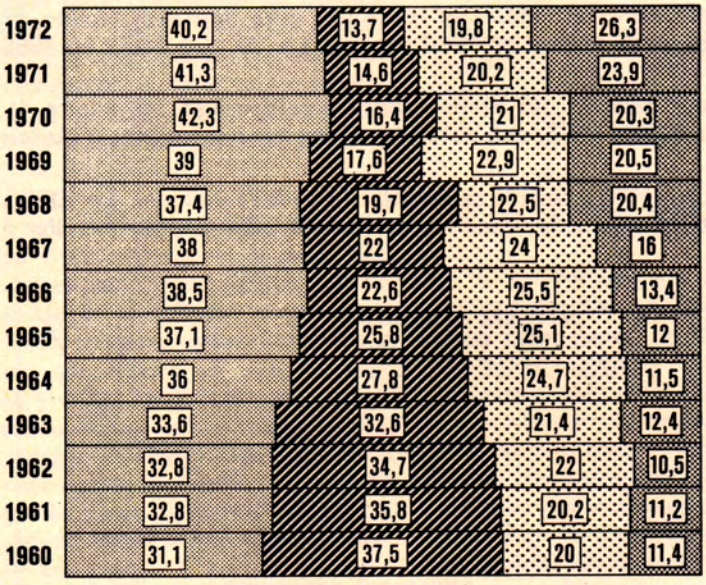
base : 1972

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972 (2)
Affaires culturelles (1)	223	255	266	299	333	343	361	460	542	610	587	669	847
Evolution annuelle (en pourcentage)		+ 14,3	+ 4,3	+ 12,4	+ 11,3	+ 3,0	+ 13,9	+ 27,4	+ 17,8	+ 12,5	— 3,8	+ 14,03	+ 26,6
Affaires culturelles/Etat en pourcentage	0,384	0,405	0,380	0,384	0,385	0,371	0,357	0,405	0,435	0,420	0,380	0,4021	0,462

Pour mémoire, il est intéressant de signaler la part du budget des Beaux-Arts et des Archives dans le budget de l'Etat avant chacune des deux dernières guerres mondiales (3) 1909 : 0,46 %, 1938 : 0,32 %.

Budget de fonctionnement : une croissance régulière.

Mise à part une légère régression en 1970, la part consacrée aux dépenses ordinaires dans le budget des Affaires culturelles connaît une croissance assez régulière (figure 1). En francs 1972. on peut évaluer cette augmentation à 121 % par rapport à l'année 1960 alors que le personnel a augmenté en douze ans de 72 %. Il faut préciser cependant que la part des dépenses en personnel dans le budget des Affaires culturelles est relativement réduite par rapport à d'autres budgets, puisqu'elle ne constitue que 40 % des dépenses ordinaires. Il en résulte que le montant des crédits de fonctionnement de ce budget est relativement peu sensible à l'incidence des mesures de revalorisation des traitements.



BUDGET DE FONCTIONNEMENT
ÉVOLUTION DES GRANDES MASSES EN VALEUR RELATIVE

(exprimée en pourcentage)

Figure 2

Personnel et matériel
Travaux d'entretien des bâtiments publics
Subventions de fonctionnement
Interventions publiques

(1) En millions de francs : budget de fonctionnement + crédits de paiement du budget d'équipement.
(2) Projet de budget 1972.
(3) D'après M. GARDAZ. La planification des équipements culturels ; l'exécution du IVe Plan. Thèse de droit, Paris 1968.

Définitions.

Le budget du ministère des Affaires culturelles distingue deux sortes de dépenses :

Les DEPENSES ORDINAIRES, qui correspondent au budget de fonctionnement comprennent essentiellement :

a) les dépenses de personnel et de matériel ;
b) les travaux d'entretien des bâtiments publics ;
c) les subventions de fonctionnement à des organismes publics (théâtres nationaux, Réunion des théâtres lyriques nationaux par exemple) ;
d) les interventions publiques en faveur d'organisations municipales ou privées (action culturelle et maison de la culture, activités théâtrales, musicales, lyriques, etc...).

Les DEPENSES EN CAPITAL qui correspondent au budget d'équipement, se répartissent entre les investissements exécutés par l'Etat et les subventions d'équipement accordées par l'Etat.

Du fait que ces dépenses couvrent des opérations bien circonscrites (la construction, le gros entretien ou la transformation d'un équipement) elles sont engagées pour une ou plusieurs années, mais ne sont pas renouvelables. Toutefois, il faut opérer une distinction entre les crédits engagés pour des équipements donnés, crédits qui peuvent être étalés sur plusieurs années (ce sont les AUTORISATIONS DE PROGRAMME) et les crédits destinés à couvrir les engagements des années précédentes et, en partie, ceux de l'année en cours (ce sont les CREDITS DE PAIEMENT).

Une étude plus approfondie du budget de fonctionnement permet de distinguer quatre grandes masses budgétaire : le personnel, le matériel et le fonctionnement des services ; les travaux d'entretien (1), les subventions de fonctionnement et les interventions publiques (figure 2).

Le personnel et le matériel.

Si la part des dépenses ordinaires consacrée au personnel et au matériel a augmenté de 10 % entre 1960 et 1969 pour se stabiliser autour de 40 %, par contre, les effectifs ont connu à partir de 1968 une assez forte croissance : soit de 1960 à 1972 une augmentation de 72 % des effectifs et une moyenne annuelle d'augmentation de 4,6 %.

Année	Nombre d'emplois	Augmentation (en %)
1960	3986	
1961	4193	+ 5,2
1962	4286	+ 2,2
1963	4340	+ 1,2
1964	4452	+ 2,6
1965	4490	+ 0,9
1566	4714	+ 5
1967	4930	+ 4,6
1968	5483	+ 11,2
1969	6224	+ 13,5
1970	6321	+ 0,7
1971	6485	+ 2,5
1972	6859	+ 5,7

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR SERVICE, EN 1971
(en pourcentage)

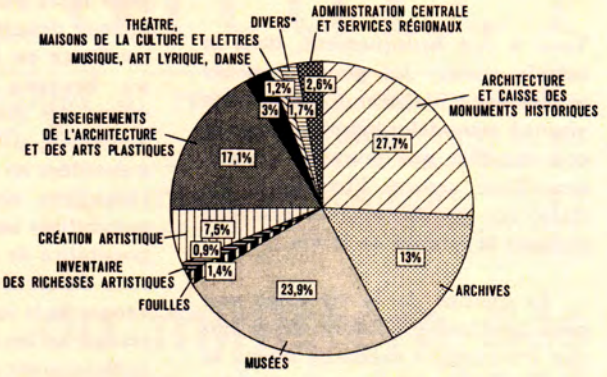


Figure 3

* Cabinet du Ministre, Etudes et Recherches, Expositions internationales et échanges culturels, Service intérieur et reprographie

NOTA : Les services chargés de la protection du patrimoine historique et artistique représentent environ 67 o/o du personnel du ministère des Affaires culturelles. Le Centre national de la cinématographie, organisme sous tutelle n'est pas inclus dans ce graphique.

« Subventions de fonctionnement » et « interventions publiques »

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET INTERVENTIONS PUBLIQUES
RÉPARTITION PAR SERVICE
(en pourcentage)

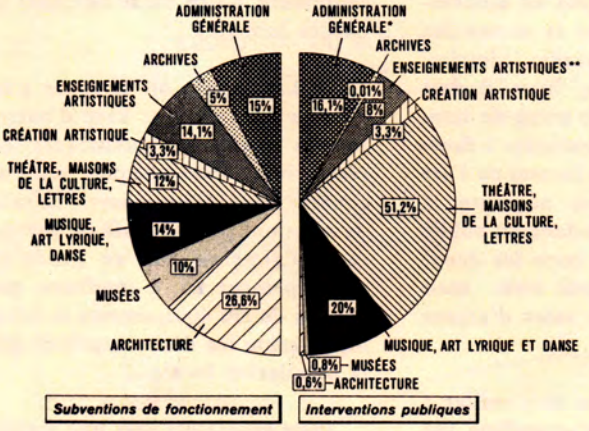


Figure 4

* Manifestations d'art, expositions et échanges culturels, activités cinématographiques, Fonds d'intervention culturelle (F.I.C.), achats d'œuvres d'art.

** Bourses

Ce secteur du budget de fonctionnement comprend :

- les subventions de fonctionnement attribuées aux institutions culturelles d'Etat (établissements d'enseignement dépendant du Ministère des Affaires culturelles, musées nationaux, manufactures d'Etat, théâtres nationaux tels la Comédie française ou le T. N. P., théâtres lyriques nationaux tels l'Opéra et l'Opéra Comique)
- les interventions publiques, c'est à dire les subventions accordées par l'Etat pour soutenir les initiatives et les activités culturelles des collectivités locales publiques et privées (municipalités, associations, maisons de la culture, etc...) et les bourses attribuées aux étudiants des diverses disciplines artistiques.

La figure 4 montre comment ces deux types de dépenses se répartissent dans le budget 1972 :

Budget d'équipement : une croissance irrégulière.

La figure 1 met en évidence l'irrégularité du rythme d'accroissement des autorisations de programme. Après une augmentation à peu près constante jusqu'en 1968, la courbe accuse une chute importante qui trouve son plus bas niveau en 1970 et amorce ensuite une assez forte progression.

Le budget de 1972 est marqué par une forte augmentation des autorisations de programme, (en hausse de 54,4 % par rapport à 1972). et des crédits de paiements (+ 51,2).

1) Le poste « travaux d'entretien » concerne les petits travaux réalisés dans les bâtiments civils, les palais nationaux et résidences présidentielles, les immeubles diplomatiques, consulaires, les monuments et les sites. La diminution en valeur relative s'explique par un certain nombre de transferts de crédits des chapitres y afférents à d'autres chapitres du budget.

Une politique culturelle pour le Royaume-uni

Le levain du développement.

Tout à fait brusquement, dans le monde entier, les gouvernements se mettent à élaborer des politiques visant à remodeler l'environnement et à insuffler une nouvelle vie aux arts. Pour assurer l'harmonie sociale, ces gouvernements essayent d'élever la qualité de la vie...

... La qualité de la vie exige que nous agissions en faveur de ce qui met l'individu à même de mieux se comprendre et de mieux comprendre la société dans laquelle il vit et en faveur de ce qui suscite en lui le désir et la faculté d'utiliser à plein ses capacités. Nous savons que l'art peut faire cela quand les circonstances s'y prêtent, mais nous n'irons pas très loin tant que les responsables de l'industrie et de l'enseignement ne s'appuieront pas sur les mêmes principes que ceux qui ont la charge des arts.

... Pour élever la qualité de la vie en Grande-Bretagne, il nous faut mettre en œuvre simultanément plusieurs politiques étroitement liées : des départements ministériels tel que l'Intérieur, l'Education, le Travail, les P. T. T., et l'Office chargé des arts n'ont encore jamais pensé qu'ils devaient avoir une stratégie sociale commune. Il y a peut-être là, pourtant, la clé d'une société plus confiante et plus créative pour les années 70...

culture et jeunesse.

... Les jeunes nous font savoir que ni leur travail ni leurs loisirs ne signifient grand chose pour eux. Ils cherchent des plaisirs immédiats, au lieu d'aider la collectivité à penser et à préparer l'avenir. Ils sont désespérément vagues et généralement en désaccord entre eux tant sur les obstacles que sur les possibilités. Leur mécontentement, par contre, est assez réel. Contrairement à ce qui se passait bien souvent pour leurs parents, les enfants ont appris depuis la guerre à avoir confiance en leurs capacités. C'est un heureux changement ; mais quand ces enfants entrent dans la vie active, si les ambitions que l'on a éveillées en eux et dont ils sentent l'aiguillon ne trouvent guère de possibilités ou ne trouvent aucune possibilité de se réaliser, ils se sentent floués et certains veulent se venger de la société. Il faut que leur travail et leurs loisirs leur offrent suffisamment de possibilités de développer leurs propres capacités de création. Si l'on prenait des mesures énergiques pour mettre des activités artistiques à leur portée, on les aiderait certainement, mais ces mesures auraient un effet beaucoup plus important si en même temps on améliorait les conditions à l'intérieur de l'usine en se montrant également résolu à élever la qualité de la vie...

insérer l'artiste dans la société

... Il n'appartient pas au Gouvernement d'influer sur la nature des œuvres qui sont créées, jouées, écrites ou exposées, mais il doit maintenir l'équilibre entre de nouvelles subventions destinées à favoriser les plus hautes formes de l'art et les dépenses que nécessite la diffusion des œuvres dans un public plus vaste. Je veux faire les deux, et le faire réellement bien, mais aucun ministre n'a assez d'argent pour tout...

... Le Gouvernement doit veiller à ce que l'écart ne s'agrandisse pas entre la rémunération de l'artiste et celle de l'ouvrier. Pour maintenir l'activité artistique à son niveau actuel, il faudra davantage d'argent...

... Notre politique doit être engagée à fond sur les moyens de communication entre les artistes et le grand public. La télévision est-elle une aide ou un obstacle à notre compréhension de la réalité de la condition humaine ? Nous savons déjà que la télévision peut créer une forme d'art aussi pleine de sens et d'émotion que n'importe laquelle des distractions qui ont été découvertes jusqu'à présent. Ce qu'il faut maintenant, c'est une coopération étroite et enthousiaste entre artistes et technologues afin d'amener à maturité ce stupéfiant moyen de communication.

une nouvelle stratégie.

... Partout les musées, qu'ils soient grands ou petits, sont de plus en plus fréquentés. A notre époque de changement, il faut se féliciter d'une prospérité aussi assurée, car les musées font apercevoir à leur public la vérité suivante, qui est un facteur de stabilité : le présent a ses racines dans le passé et dans le passé les hommes ont créé des chefs-d'œuvre, ils en créeront encore, et ces chefs-d'œuvre nous rendent ou renforcent notre confiance dans la nature humaine...

... A l'étranger, on tend de plus en plus à les grouper avec d'autres centres d'activités artistiques ou récréatives : bibliothèques, salle de concert pouvant aussi servir de salle de réunion, piscine, café ou restaurant. J'aimerais voir ce genre de regroupement ici, à condition que chacun de ces équipements se développe selon les désirs exprimés par la population locale...

... Pour progresser vers une société où la qualité de la vie comptera autant que la croissance économique, il faut une nouvelle stratégie sociale. C'est pourquoi la politique doit se transformer et les gouvernements doivent aller au-delà de la satisfaction des besoins matériels et se préoccuper de plus en plus de l'âme et de l'imagination de tous les membres de la collectivité.

Extraits du discours prononcé par Lord Eccles, Ministre des arts du Royaume-Uni, en octobre 1970 à Blackpool au Centre politique du parti conservateur (Sunday Times, 11 octobre 1970). Les sous titres sont de la rédaction. Le texte complet est disponible au Service des études.